

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2488

14 octobre 2011

SOMMAIRE

Abe Moussera SPF S.A.	119422	GS Shandong Retail Investment S.à r.l. .	119420
Adriatic Lux S.A.	119424	HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l.	
African Business Development S.A.	119412	119388
African Business Development S.A.	119418	Louise 130 S.à r.l.	119418
African Business Development S.A.	119417	MGP Craven S.à r.l.	119397
A.L.D. Participations S.A.	119412	MSREF VI Skylar S.à r.l.	119395
Aramis Services S.A.	119390	Pipe and Pile International S.A.	119423
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. .	119419	ProLogis Spain III S.à.r.l.	119413
ArcStore S.A.	119421	Ravago Production S.A.	119419
AWM Multimanager	119423	Saint Merri Overseas S.A.	119386
Blue Bird Immo S.A.	119390	Sam Diego S.à r.l.	119415
Clearsight Turnaround Fund II S.C.A., SI- CAV-SIF	119407	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A.	119387
CPI Atlantis TopCo S.à.r.l.	119424	Selene Patrimoine	119394
Dexia Bonds	119418	Shepherd Capital	119386
Dexia Overseas S.A.	119413	Société de Développement International et de Capitaux S.A.	119394
Duktus S.A.	119423	Softpar S.A.	119395
Emerald Management	119386	Softpar S.A.	119395
European Card Services S.à r.l.	119421	Soliatex S.A.	119398
exceet Group SE	119412	Start People H.R Solutions S.A.	119406
Financière Forêt S.à r.l.	119422	T.C.F. S.A.	119406
Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux)	119378	Tenth Anniversary Corporation S.A.	119406
Fyr S.à.r.l.	119388	TPG Esch S.à r.l.	119398
GS Shandong Retail Holdings S.à r.l.	119410	USG Innotiv S.A.	119412
GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l.	119410	Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l.	119394
GS Shandong Retail Investment Parallel Li- mited Lux S.à r.l.	119420	Wyse Investments Luxembourg S.A.	119385

Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.095.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fir Tree Capital Opportunity Master Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexuas Way, Camana Bay, Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, here represented by Don McCarthy, Chief Financial Officer, with professional address in 505 Fifth Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017, Etats Unis, its authorized signatory.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux)" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

Fir Tree Capital Opportunity Master Fund, L.P., above mentioned, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Brian Meyer, General Counsel, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017; and
 - Don McCarthy, Chief Financial Officer, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Dylan Davies, Senior Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and
 - Cedric Bradfer, Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fir Tree Capital Opportunity Master Fund LP, un limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans avec siège social à c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexuas Way, Camana Bay, Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, ici représentée par Don McCarthy, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle à 505 Fifth Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017, EtatsUnis, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux)» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement

de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Fir Tree Capital Opportunity Master Fund, L.P., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
2. Les personnes suivante sont nommées gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Brian Meyer, General Counsel, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017; et
 - Don McCarthy, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Dylan Davies, Senior Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et
 - Cedric Bradfer, Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé McCarthy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011120468/378.

(110138536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Wyse Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.866.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le 1^{er} août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MASSENA FINANCE S.A., une société ayant son siège à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.828),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Wyse Investments Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 95.866, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1079 du 16 octobre 2003 et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société Wyse Investments Luxembourg S.A. s'élève actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par QUATRE CENTS (400) actions de CENT EUROS (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que MASSENA FINANCE S.A. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 14 juillet 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 14 juillet 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société Wyse Investments Luxembourg S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2001/35312. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120730/54.

(110138343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.248.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011120322/11.

(110138064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Shepherd Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.295.

Le rapport annuel et les états financiers au 31 décembre 2010 ainsi que la distribution de dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Géraldine DISEUR / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011120323/14.

(110138073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Emerald Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.690.

L'an deux mil onze, le seize juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERALD MANAGEMENT SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 24 mai 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 160.690, en cours de publication au Mémorial C. L'assemblée est ouverte à 11.35 heures sous la présidence de Monsieur Bertrand Party, Capellen,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, Mousny, 45, La-Roche-en-Ardenne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand Party, ci-dessus mentionné.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'activité de gestionnaire en investissements pour le bénéfice exclusif du compartiment "EMERALD - GOLD" du fonds d'investissement spécialisé "LUXIF", SICAV-SIF SCA, un fonds d'investissement spécialisé - société d'investissement à capital variable luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, dans les limites de l'article 13 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier comme définie par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée ou une activité relevant des sociétés de gestion d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières tel que définie suivant les lois du 20 décembre 2002 et du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Les descriptions ci-dessus s'entendent dans leur définition la plus vaste et leurs énumérations ne sont pas limitées. L'objet social inclut toute transaction ou contrat conclu par la Société sous la condition de non-contradiction avec les services décrits.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision ainsi qu'entreprendre toute opération ou transaction qui est considérée comme étant nécessaire ou utile à la réalisation et/ou au développement de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Party, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 juin 2011 - WIL/2011/479. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 12 juillet 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011119202/63.

(110136300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.811.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Liquidator

Référence de publication: 2011120324/11.

(110137840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.707.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011120504/18.

(110138424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Fyr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.556.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twelfth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Sweden "Blue Marlin AB", established and having its registered office in SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14 (Sweden), registered with the Swedish Companies Registry ("Bolagsverket") under the number 556840-0138,

here represented by Mr. Jos HEMMER, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company "FYR S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98556, incorporated by deed of M^e Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher, on the 23rd of January 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 223 of the 24th of February 2004,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 11, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1554 of July 13, 2011;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.-EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suédois "Blue Marlin AB", établie et ayant son siège social à SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14 (Sweden), inscrite au Registre des Sociétés suédois ("Bolagsverket") sous le numéro 556840-0138,

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "FYR S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98556, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 24 février 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1554 du 13 juillet 2011;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HEMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118864/91.

(110136661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 25 août 2011, que:

1. L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume Le Bouar comme Administrateur de la Société, en date du 11 mai 2011, en remplacement de Monsieur Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

BLUE BIRD IMMO S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011120388/17.

(110138723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Aramis Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.895.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Hervé CORA, homme d'affaires, né le 26 octobre 1946 à Mont Saint-Martin (France), demeurant à F-55230 Billy-sous-Mangiennes, 3, rue de la Mairie (France).

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ARAMIS SERVICES S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la fourniture de services et de formations en informatique et toutes activités liées de près ou de loin à l'informatique.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e mardi de mai à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Hervé CORA, préqualifié, et libérées à concurrence de vingt-cinq virgule quatre-vingt pour cent (25,80 %) par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, prédésigné représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Hervé CORA, homme d'affaires, né le 26 octobre 1946 à Mont Saint-Martin (France), demeurant à F-55230 Billy-sous-Mangiennes, 3, rue de la Mairie (France) est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3.- La société à responsabilité limitée "FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION S.à r.l.", en abrégé "FISCOGES S.à r.l.", avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61071, est appelé aux fonctions de commissaire.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- L'adresse siège social est établie à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie (Z.A. Windhof).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hervé CORA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011116984/211.

(110134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.588.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011120325/14.

(110137685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

S.D.I.C. S.A., Société de Développement International et de Capitaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.598.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/7/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011120326/10.

(110137846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.013.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011120342/15.

(110137802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Softpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 66.181.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/08/2011. Signature.

Référence de publication: 2011120327/10.

(110137808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Softpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 66.181.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/08/2011. Signature.

Référence de publication: 2011120328/10.

(110137811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

MSREF VI Skylar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.800.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August.
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

- MSREF VI TE C.V., a Dutch limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA;
- Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA;
- Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA;
- Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA;
- MSREF VI Special-B C.V., a Dutch limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA.

All here represented by Jennifer Christ, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in New York on 25 July 2011.

which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the members (the "Members") of "MSREF VI Skylar S.à r.l." a société à responsabilité limitée with registered office in L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 124.800, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, dated February 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on May 8, 2007 under number 809, the articles were amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, prenamed, dated July 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 20, 2007 under number 2046.

All the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Members duly represented declare that they had due notice of, and have been duly informed about, the agenda prior to the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915, as amended (the "Law"), the Members resolve to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Members decide to appoint as liquidator "Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P.", a Delaware limited partnership, having its registered office at 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, USA, registered with the Chamber of Commerce of Delaware under number 4219554 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 of the Law. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself.

The Members further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Members of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing person signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dixième août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- MSREF VI TE C.V., une société régie suivant les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique;
- Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique;
- Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique;
- Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique;
- MSREF VI Special-B C.V., une société régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

Tous ici représentées par Jennifer Christ demeurant à Luxembourg, en vertu des procurations délivrées à New York, en date du 25 juillet 2011.

Ces procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les associés (les «Associés») de «MSREF VI Skylar S. à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.800 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, le 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 mai 2007, sous le numéro 809; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine Schaeffer, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 septembre 2007, sous le numéro 2046.

Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un EUR cent (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associés désignent comme liquidateur «Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P.» une société régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1585 Broadway, 37th Floor, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Chambre de Commerce du Delaware sous le numéro 4219554 en relation avec la liquidation volontaire de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux Associés dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses Associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Les Associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2011. LAC/2011/36607. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117731/126.

(110134906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

MGP Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 114.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mademoiselle Joanne Fitzgerald demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 22 août 2011.

2. Mademoiselle Samantha Pepper, né le 28 décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni, demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 22 août 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Samantha Pepper
- Alexis Gisselbrecht

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg a été élu réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour MGP Craven S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011120782/26.

(110137757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Soliatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.764.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120329/10.

(110137732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Partners VI, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4476822, acting through its general partner TPG GenPar VI, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4476820, acting in turn through its general partner TPG GenPar Advisors VI, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4816714, each with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 July 2011, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Esch S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Esch S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Partners VI, L.P. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been given to the under-signed notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Class B

- Clive Denis Bode, manager, born on 3rd June 1943 in Birmingham, United Kingdom with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class B; and

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December of the same year.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le treizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

TPG Partners VI, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4476822, agissant par son General Partner TPG GenPar VI, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4476820, agissant à son tour par son General Partner TPG GenPar Advisors VI, LLC., une société de type Limited Liability Company constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4816714, et chacune ayant leur siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 13 juillet 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Esch S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Esch S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance

ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Partners VI, L.P. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Classe B

- Clive Denis Bode, manager, né le 3 juin 1943 à Birmingham, United Kingdom avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Gérant de Classe B; et

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour de mois de décembre de la même année.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33540. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117878/445.

(110135148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 79.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120331/10.

(110138089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120333/10.

(110137731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Tenth Anniversary Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.522.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 juillet 2011 que:

- La société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Carole CAHEN démissionnaire. La société est représenté par Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (administrateur).

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de la fiduciaire Becker et Cahen et Associés S.à.r.l.

- Les mandats des administrateurs ainsi que du nouvel commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

- L'adresse professionnelle des administrateurs a changé, la nouvelle étant, L-1273, 19, rue de Bitbourg.
 - Le siège de la société anonyme TENTH ANNIVERSARY CORPORATION S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.08.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011122075/24.

(110140360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Clearsight Turnaround Fund II S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.063.

In the year two thousand and eleven, on the second day of August.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners (the "Partners") of Clear sight Turnaround Fund II (SCA) SICAV-SIF a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - SIF) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions -SCA) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, having its registered office at E-Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.063, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 6 June 2011 (the "Partnership") published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1599 and 1600 of 18 July 2011.

The Meeting is opened at 4.00 pm with Mr. Edouard d'Anterrockes, avocat, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Maren Stadler-Tjan, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Kathryn O'Sullivan, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present or represented Partners, the proxies of the represented Partners and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Partners and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Partners will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

II. That pursuant to the attendance list, 1,270,310 (one million two hundred seventy thousand three hundred and ten) shares representing 88 (eighty-eight) % of the interests in the Partnership are present or represented at the Meeting and that all Partners present or represented consider themselves being duly convened and informed of the agenda.

III. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement of the resolutions and the consent of Clear sight Turnaround Fund II GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at E-Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Number B 161.071, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "General Partner") to the amendment of the articles of association of the Partnership (the "Articles") pursuant to a written resolution of its board of managers dated: July 25, 2011.

2. Decision to amend article 2.1 of the Articles in order to increase the maximum aggregate capital commitments in respect of the A shares in the Partnership of up to (five) 5 million euro;

3. Authorization to the General Partner to issue A Shares up to EUR 155,000,000.-; and

4. Miscellaneous.

Then, the Meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Partners acknowledge the resolutions of the General Partner taken on July 25, 2011 with respect to the amendment of article 2.1 the Articles of the Partnership and the consent of the General Partner to such amendment as required by article 14.1 (a) of the Articles.

Second resolution

The Partners resolve to increase the maximum aggregate capital commitments in respect of the A shares in the Partnership of up to Euro 5 million and to amend accordingly article 2.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

2.1. "General; Shares. The share capital of the Partnership shall be represented and limited by capitalization shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the Net Asset Value. Limited Shares will be issued partially paid-up, for a subscription price corresponding to the aggregate Capital Commitments. The maximum aggregate Capital Commitments of the Partners are set at € 160,000,001.00, divided into the following classes of Shares (each, a "Class");

(a) one management share which has been subscribed by the General Partner as unlimited partner for a subscription price of € 1.00 (the "Management Share");

(b) up to 1,550,000 Limited Shares, with a Capital Commitment of €100.00 per Limited Share, which are reserved for subscription by Well-Informed Investors, for a maximum aggregate Capital Commitment in respect of such Limited Shares of € 155 million ("A Shares");

(c) 1,000 Limited Shares, with a Capital Commitment of € 100.00 per Limited Share, which are reserved for subscription by the Investment Portfolio Manager, the Key Persons and other key professionals involved in the management or advising of the Partnership and/or any entities of which the Key Persons and such other key professionals (as well as any relatives thereof to the fourth degree) are the beneficiary holders of at least 80% of any economic interest, for a maximum aggregate Capital Commitment in respect of such Limited Shares of € 100,000.00 ("B Shares"); and

(d) 49,000 Limited Shares, with a Capital Commitment of € 100.00 per Limited Share, which are reserved for subscription by the Investment Portfolio Manager, the Key Persons and other key professionals involved in the management or advising of the Partnership and/or any entities of which the Key Persons and such other key professionals (as well as any relatives thereof to the fourth degree) are the beneficiary holders of at least 80% of any economic interest, for a maximum aggregate Capital Commitment in respect of such Limited Shares of € 4,900,000.00 ("C Shares").

Each Limited Partner shall be required to subscribe for a minimum Capital Commitment of no less than € 4,000,000.00, provided that the General Partner may waive such minimum Capital Commitment requirement in its sole discretion, subject to applicable minimum investment amounts pursuant to Luxembourg law. "

Third resolution

The Partners resolve consequently, to authorize the General Partner to issue additional A shares up to the maximum amount with A share class of EUR 155,000,000.- to additional investors.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is there upon adjourned at 4.45 pm.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundelf, am zweiten Tag im August.

Vor uns, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Generalversammlung (die „Generalversammlung“) der Aktionäre (die „Aktionäre“) der ClearSight Turnaround Fund II (SCA) SICAV-SIF eines spezialisierten Investmentfonds (fonds d'investissement specialise - SIF) in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par action - SCA) bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, mit Gesellschaftssitz im E-Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 162.063, gegründet am 6. Juni 2011 durch notariellen Akt von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg (die „Gesellschaft“) veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1599 und 1600, vom 18. Juli 2011.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Edouard d'Anterroches, avocat, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet,

welcher Frau Maren Stadler-Tjan, avocat, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Schriftführer berief.

Die Generalversammlung wählte zum Stimmzähler Frau Kathryn O'Sullivan, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Verwaltungsvorstandes stellt der Vorsitzende fest und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien, auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste, unterzeichnet von den anwesenden Aktionären, den bevollmächtigten Vertretern der Aktionäre und vom Verwaltungsvorstand wird gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigelegt und gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden ebenfalls dem vorliegenden Akt angehängt nachdem diese durch die erschienene Person „ne varietur“ initialisiert wurden.

II. Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass 1.270.310 (eine Million zwei hundert sieben tausend drei hundert und zehn) Aktien welche 88 (achtundachtzig) % des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft auf der Generalversammlung vertreten, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen betrachteten und ihnen die Tagesordnung bekannt war;

III. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen ist und somit zu nachstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Tagesordnung

1. Kenntnisnahme des Beschlusses und der Zustimmung von ClearSight Turnaround Fund II GP, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz im E-Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Stammkapital von EUR 12.500,- eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 161.071, gegründet am 13. Mai 2011 durch notariellen Akt von Maître Edouard Delosch Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (der „Geschäftsführende Komplementär“) zur Zustimmung der Änderung der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) entsprechend des Zirkularbeschlusses des Verwaltungsrates vom 25. Juli 2011;

2. Beschluss Artikel 2.1 der Satzung zu ändern, um das maximale Gesamtkapital (maximum aggregate capital commitment) in Bezug auf die A Aktienklasse der Gesellschaft um bis zu (fünf) 5 Millionen Euro zu erhöhen;

3. Ermächtigung des Geschäftsführenden Komplementärs Aktien der A Aktienklasse bis zu einem Betrag von EUR 155.000.000 auszugeben; und

4. Verschiedenes.

Nach Erwägung dieser Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionäre nehmen den Beschluss des Geschäftsführenden Komplementärs vom 25. Juli 2011 mit Bezug auf die Änderung des Artikels 2.1 der Satzung sowie die Zustimmung Geschäftsführenden Komplementärs zu dieser Änderung wie von Artikel 14.1 (a) der Satzung verlangt, des zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, das maximale Gesamtkapital (maximum aggregate capital commitment) in Bezug auf die A Aktienklasse der Gesellschaft um bis zu (fünf) 5 Millionen Euro zu erhöhen und Artikel 2.1 der Satzung entsprechend zu ändern, welcher künftig wie folgt lauten wird:

2.1. „Generell; Shares. Das Aktienkapital der Partnership ist vertreten und beschränkt durch Gesellschaftsaktien ohne Nominalwert (die "Shares") und entspricht in jedem Zeitpunkt dem Net Asset Value. Limited Shares werden gegen partielle Einlagen ausgegeben, und zwar zu einem Subskriptionspreis, welcher mit dem gesamten Capital Commitment übereinstimmt. Der maximale aggregierte Betrag der Capital Commitments der Partners ist festgesetzt auf € 160,000,001.00, unterteilt in die folgenden Klassen of Shares (jeder dieser, eine "Class"):

(a) eine Geschäftsleitungsaktie, welche durch den General Partner, als unlimitierter Partner zum Subskriptionspreis von € 1.00 erworben wurde (die "Management Share");

(b) bis zu 1,550,000 Limited Shares, mit einem Capital Commitment von € 100.00 pro Limited Share, welche für die Subskription seitens Well-Informed Investors reserviert sind für den maximalen aggregierten Betrag des Capital Commitments in Bezug auf solche Limited Shares von € 155 Millionen ("A Shares");

(c) 1,000 Limited Shares, mit einem Capital Commitment von € 100.00 pro Limited Share, welche reserviert sind für die Subskription seitens des Investment Portfolio Manager, der Key Persons und anderen "Key-Professionals" involviert im Management oder in der Beratung der Partnership und/oder jedwelcher Gesellschaft, in welcher die Key Persons oder solche anderen "Key Professionals" (wie auch Verwandte dieser Personen bis zum vierten Grad) die anspruchsberechtigten Halter von mindestens 80% der wirtschaftlichen Beteiligung sind, für den maximalen aggregierten Betrag des Capital Commitments in Bezug auf solche Limited Shares von € 100,000.00 ("B Shares"); und

(d) 49,000 Limited Shares, mit einem Capital Commitment von € 100.00 pro Limited Share, welche für die Subskription seitens des Investment Portfolio Managers, der Key Persons und anderer "Key Professionals" involviert im Management oder der Beratung der Partnership und/oder jedwelcher Gesellschaft, in welcher die Key Persons oder solche anderen "Key Professionals" (wie auch der Verwandten dieser bis zum vierten Grad) die anspruchsberechtigten Halter von mindestens 80% der wirtschaftlichen Beteiligung sind, für den maximalen aggregierten Betrag des Capital Commitment in Bezug auf solche Limited Shares von € 4,900,000.00 ("C Shares").

Jeder Limited Partner ist gehalten, eine Subskription eines Capital Commitments von mindestens € 4,000,000.00 vorzunehmen, mit der Einschränkung dass der General Partner dieses Erfordernis an das minimale Capital Commitment in eigenem Ermessen aufheben kann, unter der Einschränkung anwendbarer minimaler Investitions-Beträge gemäß den Gesetzen von Luxemburg."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt in der Konsequenz den Geschäftsführenden Komplementär zu ermächtigen A Aktien der A Aktienklasse bis zu einem Maximalbetrag von EUR 155.000.000,- an weitere Investoren auszugeben.

Die Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Belastungen welcher Art auch immer, als Konsequenz der vorliegenden Akts, die der Gesellschaft auferlegt werden, werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

Da keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde die Generalversammlung um 16.45 Uhr geschlossen.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit auf Ersuchen des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde gefolgt von einer deutschen Übersetzung und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: E. d'Anterrosches, M. Stadler-Tjan, K. O'Sullivan, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 août 2011. Relation: RED/2011/1675. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 4. August 2011.

Référence de publication: 2011117039/187.

(110134380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**GS Shandong Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.310.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 162.310, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 13, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

There appeared:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 15,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 88.045,

(the "sole Shareholder").

here represented by Mrs Nicole GÖTZ, Manager of the Company, having her professional address in Luxembourg, and by Mr Maxime NINO, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg;

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

1. Decision to amend the corporate name of the Company from "GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l." into "GS Shandong Retail Holdings S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The sole Shareholder decides to amend the corporate name of the Company from "GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l." into "GS Shandong Retail Holdings S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the company is “GS Shandong Retail Holdings S.à r.l.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the mandatories of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.310, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (la «Société»).

A comparu:

GS Lux Management Services S.à r.l., une „société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 15.000 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Nicole Götz, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

par Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Le comparant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l.» en «GS Shandong Retail Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, requière désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Résolution unique

L'Associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Shandong Retail Investment Limited Lux S.à r.l.» en «GS Shandong Retail Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est «GS Shandong Retail Holdings S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent.

L'acte ayant été lu aux mandataires de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. GÖTZ, M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118871/83.

(110136215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

exceet Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 juillet 2011

En date du 26 juillet 2011, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante;

- de nommer Monsieur Hans HOFSTETTER, administrateur C de la Société, en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société avec effet au 27 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Exceet Group SE

Signature

Référence de publication: 2011120343/15.

(110138251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

A.L.D. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.880.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.I.D. PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2011120344/10.

(110138726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

USG Innotiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 50.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120339/10.

(110138090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

African Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.196.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.
 Pour ordre
 EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
 Boîte Postale 1307
 L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120345/14.

(110138572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Dexia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AOUT 2011.
 Pour Dexia Overseas S.A.
 Société anonyme
 Experta Luxembourg
 Société anonyme
 Valérie Wozniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011120434/15.

(110138441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.787.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.
 Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance IX S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 97.192,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
 by virtue of a proxy given under private seal on 27 July 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Spain III S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 9 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of 22 May 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 8 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 587 on 31 July 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of three hundred and fifty thousand euros (EUR 350,000.-), in order to bring it from its current amount of three hundred and seventy-five thousand euros (EUR 375,000.-) down to twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) by cancellation of three thousand five hundred (3,500) shares having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 97.192,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Spain III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 22 mai 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 31 juillet 2001.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR) à un montant de vingt cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'annulation de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35303. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120030/99.

(110137788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Sam Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 17, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 162.906.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Marianne Sandra NOEL, éducatrice graduée, née à Luxembourg le 20 septembre 1970, demeurant à L-4818 Rodange, 17 Avenue Dr. Gaasch (ci-après la «Comparante»).

Ici représentée par Monsieur Alain SIMON, né à Dudelange (Luxembourg), le 30 janvier 1967, demeurant à L-4818 Rodange, 17, Avenue Dr. Gaasch en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet principal l'exploitation:

- d'un fonds de commerce de comestibles, d'une ou de plusieurs épiceries, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche;
- d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche;
- d'un commerce avec l'importation et l'exportation de biens et de prestations de services, ainsi que l'achat et la vente de tout type de marchandises;

La Société a pareillement pour objet la vente de produits alimentaires et d'articles ménagers sur les foires et marchés.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Sam Diego S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Marianne Sandra NOEL, pré-qualifiée,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950, EUR).

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises (notamment, autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Marianne Sandra NOEL, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4818 Rodange, 17, Avenue Dr. Gaasch.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIMON, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 août 2011. Relation: MER/2011/1629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117816/128.

(110134813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

African Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.196.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120346/14.

(110138573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 1^{er} avril 2011 a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Wim VERMEIR en date du 31 mars 2011

Monsieur Jeffrey NADAL en date du 1^{er} avril 2011

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur à effet du 1^{er} avril 2011 (sous réserve de ratification à la prochaine assemblée):

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011121633/20.

(110138683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

Extrait des Résolutions prises par les Associés le 29 juin 2011.

Le 29 juin 2011, les associés de Louise 130 SARL (la "Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Fabrice Geimer de sa fonction de Gérant avec effet au 29 Juin 2011;
- d'accepter la nomination de Mme Catherine Noens ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 juin 2011, et pour une durée illimitée

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Christelle Ferry

Gérant

Référence de publication: 2011120557/15.

(110138604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

African Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.196.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120347/14.

(110138574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO PRODUCTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

- / G. VAN GORP

- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 7th, 2011.

For true copy

RAVAGO PRODUCTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

Director / Director Chairman of the Board of Directors

- / G. VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120853/30.

(110138483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 24 août 2011, a pris acte de la démission de Monsieur Michel WURTH et de Monsieur Bhikam AGARWAL, administrateurs, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 1^{er} juillet 2011:

- M. Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

- M. Brian ARANHA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur JANSEN et Monsieur ARANHA sont nommés pour une période de deux (2) ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120353/16.

(110138266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**GS Shandong Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.274.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 162.274, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 13, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company").

There appeared:

GS Shandong Retail Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 162.310,

(the "sole Shareholder").

here represented by Nicole GÖTZ, Manager of the Company, having her professional address in Luxembourg, and by Mr Maxime NINO, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg;

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

1. Decision to amend the corporate name of the Company from "GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l." into "GS Shandong Retail Investment S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The sole Shareholder decides to amend the corporate name of the Company from "GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l." into "GS Shandong Retail Investment S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" Art. 2. The denomination of the company is "GS Shandong Retail Investment S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the mandatories of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l associé unique de la société GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.274, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (la «Société»).

A comparu:

GS Shandong Retail Holdings S.à r.l., une „société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.310 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Madame Nicole GÖTZ, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, et par Monsieur Maxime NINO, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Le comparant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l.» en «GS Shandong Retail Investment S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, requière désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Résolution unique

L'Associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l.» en «GS Shandong Retail Investment S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est «GS Shandong Retail Investment S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GÖTZ, M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118873/83.

(110136224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

ArcStore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120354/10.

(110138229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.324.574,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, ayant son siège social 1, Am Unisyspark, D-65843 Sulzbach (Taunus), prenant effet le 19 août 2011, que cent dix-neuf mille sept cent quarante-six (119.746) parts sociales de la société à responsabilité limitée «European Card Services S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 19 août 2011 par CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, préqualifiée.

Il en résulte que Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l. détient depuis le 19 août 2011, 23.365.221 parts sociales dans "European Card Services S.à r.l." et que CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG détient depuis le 19 août 2011, 2.959.353 parts sociales dans "European Card Services S.à r.l.".

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et CABB Management Beteiligungs GmbH

& Co. KG, ayant son siège social 1, Am Unisyspark, D-65843 Sulzbach (Taunus), prenant effet le 24 août 2011, que dix-neuf mille trois cent quatorze (19.314) parts sociales de la société à responsabilité limitée «European Card Services S.à.r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 24 août 2011 par CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, préqualifiée.

Il en résulte que Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l. détient depuis le 24 août 2011, 23.345.907 parts sociales dans "European Card Services S.à.r.l." et que CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG détient depuis le 24 août 2011, 2.978.667 parts sociales dans "European Card Services S.à.r.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122908/28.

(110140267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

1. Le siège social des associés suivants:

- PERSTORP CO-INVEST FCPR
- PAI Europe IV-A FCPR
- PAI Europe IV-B FCPR
- PAI Europe IV-B5 FCPR
- PAI Europe IV-B6 FCPR
- PAI Europe IV-B7 FCPR
- PAI Europe IV-C FCPR
- PAI Europe IV-C2 FCPR
- PAI Europe IV-D FCPR
- PAI Europe IV-D2 FCPR

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

2. L'adresse professionnelle des gérants suivants:

- Michel Paris, Gérant de classe A
- Fabrice Fouletier, Gérant de type B

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121888/26.

(110140193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Abe Moussera SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 31, rue Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 101.462.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011120358/12.

(110138522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Duktus S.A., Société Anonyme,
(anc. Pipe and Pile International S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Den Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. August 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011120439/13.

(110138317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

AWM Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 155.041.

Im Jahre zweitausendundelf, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der „AWM MULTIMANAGER“, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable, SICAV) mit Sitz in Munsbach (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 155041, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 17. August 2010 gemäß notarieller Urkunde gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 31. August 2010, Nummer 1770.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Andrea RAU, Privatangestellte, beruflich ansässig in Munsbach, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Dr. Christian TIETZE, Privatangestellter, beruflich ansässig in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmenzählerin Frau Lisa ROTH, Privatangestellte, beruflich ansässig in Munsbach.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Gesellschafterversammlung ersucht die Vorsitzende den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Es wird festgestellt, daß sämtliche Anteilhaber vertreten sind und darin übereinstimmen, ordnungsgemäß geladen, sowie über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein.

II. Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Die Gesellschaft wird in Liquidation gesetzt.
2. Als Liquidator wird die focon S.A., Munsbach, bestimmt.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.

III. Die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von dem Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs und den Mitgliedern des Büros der Gesellschafterversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß alle 310 (dreihundertzehn) sich im Umlauf befindlichen Aktien der Gesellschaft vertreten sind.

V. Gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, ist diese Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten und beschließen.

Nach diesen Erklärungen faßt die Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung in Liquidation zu setzen

Zweiter Beschluß

Die fo.con S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann (R.C.S. Luxembourg B 80233) wird als Liquidator ernannt.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschl

Die Generalversammlung beschliesst den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen bis zum heutigen Tage.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. RAU, C. TIETZE, L. ROTH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34001. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. August 2011.

Référence de publication: 2011119284/64.

(110137312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Adriatic Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.498.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120359/10.

(110138561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

CPI Atlantis TopCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

Extrait des résolutions de l'associé du 1^{er} Août 2011

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Smart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122888/18.

(110140281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.
